

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade
Au titre de l'année 2026

Le Maire,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n° 2014-104 du 11 octobre 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° 2021-098 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Technicien principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BELLENGER Franck	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BERTRAND Christiane	Rédacteur	01/07/2026

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CORNIERES Christine	Agent de maîtrise	01/07/2026

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUBUIS Anne	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
LAGOGUEE Anne	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
LENOIR Christelle	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HARDY Pauline	Adjoint administratif	01/07/2026
TOULLIER Daphné	Adjoint administratif	01/07/2026

Avancement au grade de : Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SELLIER Audrey	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que le présent arrêté peut faire
L'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Devant le T.A. dans un délai de 2 mois à
Compter de la présente notification.

Fait à THUE ET MUE, le **25 JUIN 2026**
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Frédéric SOREAU

